

SOMMAIRE DE LA LETTRE ECO N°199

Le Coin des Épargnants

- Le tableau financier de la semaine
- Comment une amende met le feu aux marchés ?

C'est déjà hier

- Pétrole, accord de dupes
- Budget 2017 ou la quadrature du cercle
- L'emploi fait des siennes en août
- France, du bon et du moins bon

Le Coin de la Conjoncture

- Rôles et limites de la consommation socialisée
- L'Allemagne terre d'accueil

Le Coin des Tendances

- Le « silver-tourisme », une nouvelle mine d'or ?

Le Coin du Graphique

- Moins de 800 000 naissances en France, mais des mères de plus en plus âgées

L'agenda économique et financier de la semaine

LE COIN DES ÉPARGNANTS

Le tableau financier de la semaine

	Résultats 30 septembre 2016	Évolution sur 5 jours	Résultats 31 décembre 2015
CAC 40	4 448,26	-0,90 %	4 637
Dow Jones	18308,15	+0,26 %	17 423
Nasdaq	5 312,00	+0,12 %	5107
Daxx Allemand	10 511,02	+1,09 %	10 743
Footsie	6 899,33	-0,15 %	6 242
Euro Stoxx 50	3 002,24	-0,99 %	3 100
Nikkei	16 449,84	+1,82%	19 033
Taux de l'OAT France à 10 ans (18 heures)	0,125 %	-0,020 pt	0,993 %
Taux du Bund allemand à 10 ans (18 heures)	-0,115 %	-0,027 pt	0,634 %
Taux du Trésor US à 10 ans (18 heures)	1,601 %	-0,011 pt	2,269 %
Cours de l'euro / dollars (18 heures)	1,1244	+0,15 %	1,0854
Cours de l'once d'or en dollars (18 heures)	1 318,710	-1,43%	1061
Cours du baril de pétrole Brent en dollars (18 heures)	49,980	+8,58 %	37,570

Comment une amende met le feu aux marchés ?

La Deutsche Bank a été la vedette bien malgré elle de la semaine boursière au point d'occulter l'accord de production adoptée par l'OPEP.

La Banque allemande pourrait avoir à payer une amende pouvant atteindre 14 milliards de dollars, soit plus que celle infligée à BNP PARIBAS. Cette amende fait suite une enquête de justice américaine au sujet de la commercialisation de produits financiers adossés à des prêts immobiliers. Craignant une faillite de la banque, de nombreux investisseurs ont préféré déplacer leurs fonds vers d'autres établissements provoquant une chute du cours de l'action. Compte tenu du poids de la première banque allemande, c'est l'ensemble de la place financière qui a été ébranlée. Vendredi après-midi, le calme est revenu du fait de la diffusion de plusieurs informations rassurantes. Les analystes de Goldman Sachs ont indiqué que la BCE pourrait être amenée à intervenir. Par ailleurs, l'amende pourrait être réduite à 5,4 milliards.

Au-delà des problèmes de la Deutsche Bank, les bourses ont réagi positivement à l'accord intervenu au sein de l'OPEP pour réguler la production. Le Brent est remonté de facto à 50 dollars le baril ce qui constitue l'objectif de court terme des pays producteurs.

Aux Etats-Unis, les indices se suivent sans permettre de dégager une tendance. Ainsi, en septembre, la confiance du consommateur s'est améliorée et l'indice PMI de Chicago, qui mesure l'activité dans le Midwest, a progressé plus fortement que prévu. Par ailleurs, les revenus des ménages ont augmenté de 0,2 % en août, comme prévu par le marché mais leurs dépenses ont stagné, décevant les analystes qui tablaient sur une augmentation de 0,1 %.

Dans ce contexte chahuté et incertain, le CAC 40 a progressé au cours du mois de septembre de 0,54 % ramenant les pertes depuis le début de l'année à 4 %. Sur les trois derniers mois, la hausse atteint près de 5 % (4,97 %). En septembre, l'indice allemand « Daxx » a fait moins bien que l'indice français en cédant 0,32 %. L'indice londonien « Footsie » a gagné 0,90 %.

C'EST DÉJÀ HIER

Pétrole, accord de dupes ?

La chute des cours du pétrole commence à peser fortement sur les économies de nombreux États membres de l'OPEP mais aussi sur celles de la Russie et des États-Unis. L'Arabie Saoudite était, jusqu'à une date récente, réticente pour remettre en cause sa décision de laisser filer les prix afin d'éradiquer les producteurs les moins rentables en particulier américains. Dans le passé, cette politique qui nécessite du temps lui a souvent souri. Par ailleurs, l'Arabie Saoudite craint d'être la plus pénalisée par un accord contraignant. En outre, il ne voulait pas faire les frais du retour sur le marché de pays comme l'Iran, l'Irak et la Lybie.

Les quatorze membres de l'Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole (OPEP), réunis ce mercredi 28 septembre à Alger, ont décidé de ramener leur production

entre 32,5 et 33 millions de barils par jour (contre 33,24 millions aujourd'hui). Cet accord est une première depuis 2008 quand l'OPEP avait mis en place de nouveaux quotas de production après la chute des cours occasionnée par la Grande récession.

L'objectif de l'OPEP est de revenir durablement à un cours à minima de 50 dollars le baril. La baisse programmée d'environ 700 000 barils jours pourrait réduire de plus d'un tiers l'excès d'offre par rapport à la demande. Le marché pourrait revenir à l'équilibre d'ici à 2017.

L'Arabie Saoudite a accepté que l'Iran ne soit pas soumis à une diminution de production. Ce pays devra simplement la stabiliser. Plusieurs obstacles pourraient néanmoins contrarier le plan de l'OPEP. Il faut que tous les producteurs jouent le jeu dont l'Iran, l'Irak et la Lybie, autant d'États qui ont un besoin crucial de recettes. Par ailleurs, à l'extérieur de l'OPEP, il faut que la Russie qui sort d'une profonde récession soit coopérative. Des négociations ont eu lieu sur ce sujet avec l'Arabie saoudite. Une remontée du prix du pétrole, si elle est forte, pourrait entraîner la réouverture de nombreux gisements américains qui ont été mis en sommeil depuis l'année dernière. Enfin, avant de pouvoir s'engager sur une hausse durable du baril, le marché devra absorber une partie des stocks qui atteignent des niveaux très importants.

Les modalités d'application de l'accord ne seront fixées qu'à l'occasion de la prochaine réunion de l'OPEP prévue à Vienne au mois de novembre. En conclusion, la décision de l'OPEP pourrait réduire la volatilité du prix du baril et permettre une hausse graduelle qui resterait relativement modérée dans les prochains mois.

Budget 2017 ou la quadrature du cercle

Le dernier projet de loi de finances d'un quinquennat est toujours un exercice particulier qui obéit à des règles bien codifiées. Il s'agit avant tout d'un projet d'affichage dont la réalisation sera contrariée par les élections présidentielle et législatives qui se dérouleront du mois d'avril jusqu'au mois de juin. Un collectif budgétaire durant l'été modifiera ce projet de loi en y incluant les ardoises de l'ancien gouvernement et une partie des engagements du nouveau. Le dernier budget d'un mandat sert avant tout à établir un premier bilan du travail accompli. Celui de 2017 souligne ainsi la réduction du déficit public mené depuis 2012.

Un objectif ambitieux de réduction du déficit sous-tendu par une hypothèse de croissance résolument optimiste

Le Gouvernement, afin d'être en règle avec l'Union européenne, a présenté, mercredi 28 septembre, le projet de loi de finances pour 2017 qui prévoit de ramener le déficit public à 2,7 % du PIB. La réduction par rapport à 2016 sera d'au moins 0,6 point de PIB. Or, sur ces sept dernières années, le Gouvernement n'a réussi qu'à une seule reprise à réduire de 0,5 point le déficit public ; c'était en 2013 au prix d'un choc fiscal important. De ce fait, l'objectif pour 2017 est ambitieux. Il est apparu peu

crédible au Haut Conseil des Finances Publiques présidé par Didier Migaud, par ailleurs, Premier Président de la Cour des Comptes.

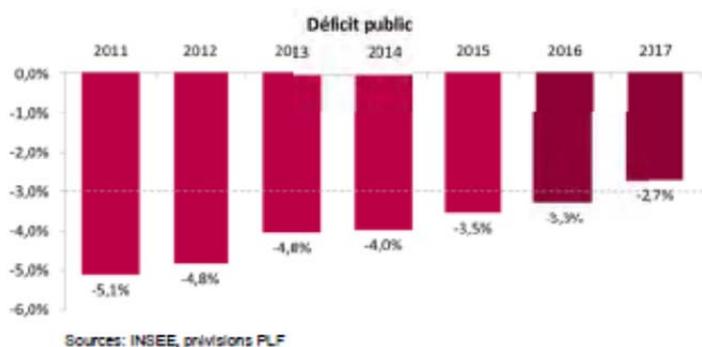
Le Gouvernement a retenu pour bâtir son budget 2017 un taux de croissance de 1,5 %. Même si cette hypothèse n'est pas sans fondement, le Haut Conseil des Finances Publiques la juge un peu optimiste. Il aurait préféré que le Ministère de l'Economie et des Finances retienne le taux de 1,2 % qui est le taux moyen des organisations internationales et des instituts de conjoncture. Il justifie sa position en mettant en avant le probable ralentissement britannique et les nombreuses incertitudes qui pèsent sur la croissance française. Il indique que le Gouvernement a notamment retenu un taux de progression de la consommation et de l'investissement se situant dans le haut de la fourchette. De même, il s'interroge sur les gains de pouvoirs d'achat en 2017 (+1,5 %). Le Haut Conseil des Finances Publiques affirme que le Gouvernement s'est écarté du principe de prudence en retenant un certain nombre d'hypothèses favorables. Par ailleurs, le Haut Conseil note que l'effort de réduction du déficit structurel est faible et ne respecte pas les engagements pris dans le cadre de la programmation pluriannuelle.

Plusieurs facteurs pourraient venir contrarier la croissance en 2017. La moindre croissance de 2016 pourrait se faire ressentir l'année prochaine. L'augmentation du prix du pétrole pourrait provoquer un sursaut de l'inflation qui pèsera sur les gains de pouvoirs d'achat des ménages.

La réduction du déficit dépend des régimes sociaux

Le passage du déficit à 2,7 % est conditionné par un excédent des régimes sociaux de 0,3 point de PIB ; ce qui est très incertain. Le déficit de l'État atteindrait, selon le Gouvernement, 69,3 milliards d'euros en 2017 contre 69,9 milliards d'euros cette année. Le déficit budgétaire de l'État passerait donc de 3,3 à 3 % du PIB. Or, cela suppose déjà qu'en 2016, l'objectif de 3,3 % du PIB soit atteint ; ce qui est loin d'être certain. Par ailleurs, depuis plusieurs années, les dépenses « maladie » ont été freinées de manière drastique avec un risque indéniable de correction incontrôlée à un moment ou à un autre. En 2017, il faudra prendre en compte la majoration des honoraires des médecins. Par ailleurs, il est fort probable que des revendications apparaissent dans le secteur hospitalier. En outre, les investissements qui sont différés depuis des années ne pourront pas l'être éternellement....

Après plusieurs années de gel, les retraités risquent de demander une réévaluation de leurs pensions en 2017 d'autant plus si l'inflation est de retour.



Côté recettes, un jeu complexe

Le taux de prélèvements obligatoires devrait rester stable en 2017 par rapport à 2016 à 44,5 % du PIB. En 2014, les prélèvements avaient atteint un niveau record à plus de 44,8 % du PIB (source INSEE). Selon la Commission de Bruxelles, en 2016, la France pourrait dépasser, pour la première fois, le Danemark pour les prélèvements. Les mesures prises depuis deux ans ont réduit les charges et les impôts sur les entreprises et sur une partie des classes moyennes.

Les recettes nettes de l'État devraient s'élever à 307 milliards d'euros en 2017 contre 301,7 milliards d'euros en 2016 et 282,5 milliards d'euros en 2012.

Gains et pertes des mesures concernant les prélèvements obligatoires décidés depuis 2012

En milliards d'euros	2012 Avant élection présidentielle	2012 Après élection présidentielle	2013	2014	2015	2016	2017
Ménages	12,2	4,2	15,8	9,4	2	0,9	2,5
Entreprises	21	2,90	11,4	-9,70	-8	-8,5	-8,70
Entreprises et ménages	0,5	-0,2	1,6	1,40	3,40	2,30	2,1
Fraude fiscale	0,79	0,2	0,70	2,16	0,8	-0,2	-1,6
total	15,5	7,30	29,5	3,30	-1,8	-5,5	-5,7

L'impôt sur le revenu devrait rapporter 73,4 milliards d'euros contre 71,5 milliards d'euros en 2016 et 59,5 milliards d'euros en 2012. L'augmentation des recettes issues de cet impôt malgré le plan de baisse mis en œuvre par le Gouvernement provient d'un effet base malgré la réduction du nombre de contribuables à l'IR. Avec la croissance, les revenus des ménages augmentent améliorant le rendement de l'impôt. Depuis 2012, l'effet base atteint 6,2 milliards d'euros et représente plus de 40 % de l'augmentation de l'IR. L'assujettissement des revenus de l'épargne financière a abouti à une progression de 5,1 milliards d'euros de cet impôt.

Le projet de loi de finances pour 2017 intègre la diminution ciblée d'un milliard d'euros de l'impôt sur le revenu ainsi que, pour le même montant, l'augmentation de la réduction d'impôt en faveur des retraités qui emploient une personne à domicile.

L'impôt sur les sociétés du fait des mesures prises en faveur des entreprises voit son rendement s'étioler. S'il rapportait 40,8 milliards d'euros en 2012, en 2017, ce montant ne sera plus que de 29,4 milliards d'euros (en 2016, il devrait rapporter 30,5 milliards d'euros). Le taux de l'IS passera à 28 % pour les PME.

Le montant de la TVA devrait être de 149,4 milliards d'euros contre 145 milliards d'euros en 2016. La vitalité de la consommation devrait jouer en faveur de cet impôt. Le Gouvernement semble s'engager dans un exercice de décentralisation d'une partie de la TVA. Une partie de l'impôt serait transférée aux régions en contrepartie d'une diminution de la dotation globale de fonctionnement.

La taxe intérieure sur les produits de consommation sur les produits énergétiques devrait générer 24,1 milliards d'euros de recettes contre 23 milliards d'euros en 2016.

Conformément à ce qui a été annoncé cet été, le pacte de responsabilité est réorienté avec une non-mise en œuvre de la troisième étape qui prévoyait la suppression de la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S, pour un montant de 3 milliards d'euros) et la baisse du taux de l'impôt sur les sociétés (IS, pour un montant de 2 milliards d'euros). En contrepartie, le Gouvernement a opté pour trois mesures :

- la baisse progressive de l'impôt sur les sociétés pour les PME chiffrée en 2017 pour un montant de 300 millions d'euros ;
- une baisse de cotisations pour les artisans, ne bénéficiant pas jusqu'ici du CICE pour un montant de 100 millions d'euros ;
- une augmentation du CICE évaluée à 3,5 milliards d'euros. Le taux d'allègement passe de 6 % à 7 % de la masse salariale constituée par les salaires inférieurs à 2,5 fois le SMIC annuel. Cette dernière étant un crédit d'impôt, elle ne jouera pas en moindre recettes en 2017 mais en 2018....

Côté dépenses, une certaine maîtrise et quelques impasses

Les dépenses publiques devraient représenter, en 2017, 54,6 % du PIB contre 55 % en 2016. Elles avaient atteint un point haut en 2013 avec un taux de 56,2 % du PIB.

Le montant des dépenses de l'État devrait atteindre 390,6 milliards d'euros en 2017 contre 385,9 milliards d'euros en 2016, soit une hausse de 1,1 %. Les dépenses des ministères s'élèvent à 234 milliards d'euros, le prélèvement européen à 19 milliards d'euros et les transferts aux collectivités locales à 47 milliards d'euros soit le même montant qu'en 2016. Les dépenses de pension sont également stables à 48 milliards d'euros.

Le paiement des intérêts de la dette s'élèvera à 41,8 milliards d'euros contre 44,5 milliards d'euros en 2016. Cela est la conséquence de la baisse des taux d'intérêt.

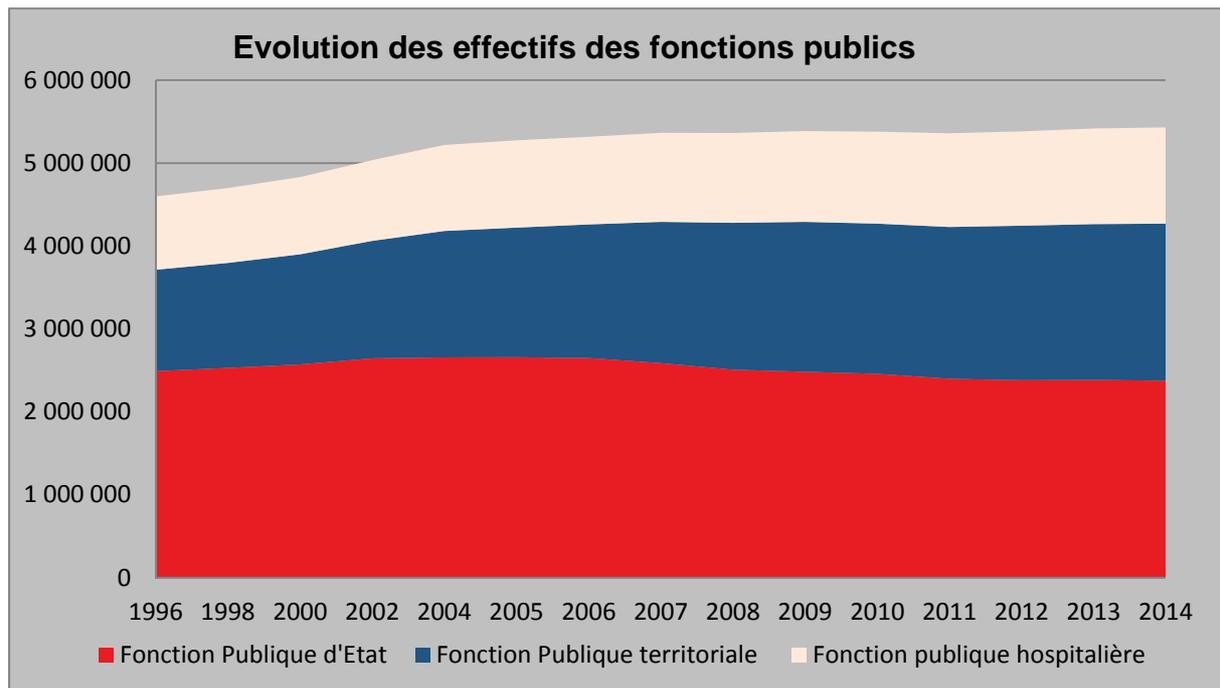
Le Haut Conseil des Finances Publiques souligne que le respect des objectifs ne sera pas aisé. En 2017, les dépenses ne devraient augmenter que de 1,1 %, or le Haut Conseil indique que l'État devra faire face à un grand nombre de sous-budgétisations (défense, agricultures, affaires rurales, solidarité, etc.). En outre, aucun effort réel d'économie n'est prévu quand dans le même temps les dépenses de personnes et de pension augmentent fortement (+ 4 %). Par ailleurs, l'État devra recapitaliser EDF et Areva, or ces deux opérations ne sont pas intégrées dans le projet de loi de finances. Elles seront sans nul doute financées grâce à des cessions d'actifs. D'autres recapitalisations pourraient s'avérer nécessaire avec un risque non négligeable d'opposition de la part de la Commission de Bruxelles. Pourraient être concernées Air France et la SNCF.

En outre, plusieurs mesures décidées au cours de l'exercice 2016 grèveront, l'année prochaine, les finances de l'État. Il s'agit notamment du plan d'urgence pour l'emploi avec la prime à l'embauche dans les PME, le programme de formation professionnelle de 500 000 demandeurs d'emploi et la prorogation de la mesure de d'amortissement exceptionnel des investissements. Par ailleurs, le Gouvernement a décidé pour 2017, des réductions de cotisations sociales pour les artisans. Certes, ces mesures sont prévues dans le PLF 2017 mais n'ont pas été compensées par de nouvelles économies. En outre, leur impact a été a priori sous-évalué.

Une évolution contrastée des effectifs publics

Au niveau des effectifs, 13 847 emplois supplémentaires devraient être budgétés en 2017. Hors défense, justice et sécurité, les effectifs devraient baisser de 5 230. 11 712 postes seront créés au sein du Ministère de l'Education nationale. Le total des emplois prévus par le projet de loi de finances pour 2017 est de 1,945 million.

Le poids des trois fonctions publiques au sein de l'emploi total est stable à 20 % depuis une dizaine d'année. La fonction territoriale a accru ses effectifs de 300 000, la fonction publique hospitalière de plus de 100 000 quand l'État réduit les siens d'un peu moins de 300 000 (du fait des transferts de compétence aux collectivités locales et de la baisse des effectifs militaires).



La France à la traîne de l'Europe

Si sur ces cinq dernières années, la France a réduit de moitié son déficit public, celui-ci demeure nettement au-dessus de la moyenne de la zone euro qui n'était que de 1,6 % au premier trimestre 2016 (statistique qui intègre la France...). En deux ans, le déficit public a été réduit de plus d'un point au sein de la zone euro et de 1,3 point au sein de l'Union européenne dans laquelle huit pays sont désormais en excédent budgétaire (Bulgarie, République Tchèque, Allemagne, Estonie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Suède). 21 États sur 28 respectent le critère de 3 % du PIB.

L'emploi fait des siennes en août

Depuis plusieurs semaines, l'INSEE nous avait habitués à de bonnes nouvelles sur le front de l'emploi. Mais si créations nettes d'emploi il y a, elles restent insuffisantes pour compenser l'augmentation naturelle de la population active.

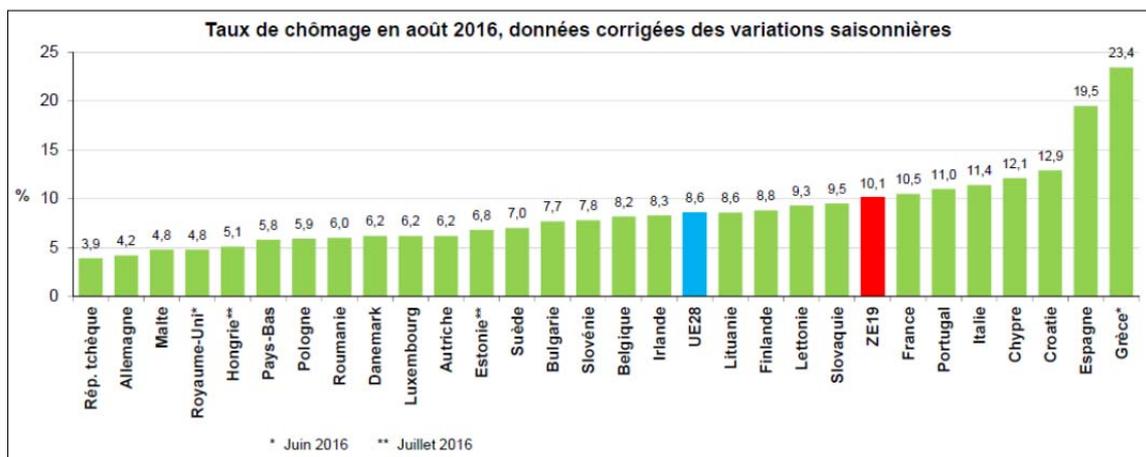
Le mois d'août 2016, au-delà des statistiques publiés, traduit une évolution de notre marché du travail. Le Gouvernement a expliqué que les 50 200 demandeurs d'emploi supplémentaires s'expliquaient par l'absence de touristes étrangers cet été en France et par le fait que le mois d'août comportait deux jours ouvrés supplémentaires ; ce qui aurait conduit les personnes sans emploi à mieux respecter leurs obligations vis-à-vis de Pôle Emploi. En août, il n'y a eu que 172 000 cessations d'inscription pour défaut d'actualisation quand elles s'élevaient à 231 300 en juillet. Les radiations, de leur côté, sont restées stable à 50 100.

Parmi les autres raisons de ce rebond figure également le ralentissement économique que connaît la France depuis le début du deuxième trimestre, ce dernier ayant été marqué par un recul de 0,1 % du PIB.

Les résultats du mois d'août montrent que ce sont les jeunes qui sont les plus touchés. Le nombre de demandeurs d'emploi chez les moins de 25 ans progresse de 2,4 % contre 1,4 % pour l'ensemble des actifs. La hausse est plus modérée pour les 25-49 ans et pour les plus de 50 ans avec respectivement + 1,9 % et +1,2 %. Avec le résultat du mois d'août, le nombre des demandeurs d'emploi de moins de 25 ans retrouve son niveau de novembre 2015, soit 240 400 personnes. C'est lié à l'arrivée sur le marché du travail des jeunes qui ont achevé leurs études. Les premières entrées à Pôle Emploi s'élèvent à plus de 50 000 en juillet comme en août quand elles se situaient entre 33 000 et 42 000 par mois au cours du premier semestre. Les fins de CDD et les fins de missions d'intérim restent stables (respectivement 110 200 et 31 200).

Sur un an, le bilan reste tout juste positif avec une diminution de 0,3 %. Au total, la France comptait à fin août 3 556 800 personnes sans emploi (catégorie A). En revanche, il convient de souligner que l'ancienneté au chômage s'est réduite de 3 jours, preuve que le marché de l'emploi n'est pas bloqué. Le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A, B, C progresse de 1,4 % sur un mois (+76 100) et de 1,9 % sur un an pour s'établir à 5 518 200 personnes.

Les derniers résultats publiés par la Commission de Bruxelles démontrent que la France est désormais nettement au-dessus de la moyenne communautaire en matière de chômage. En la matière, il y a une véritable partition géographique Nord/Sud.



Le contexte économique français peu porteur avec une croissance molle devrait, dans les prochains mois, générer des résultats en tôle ondulée. Les entreprises demeurent très prudentes voire frileuses en matière d'investissement. De ce fait,

même si l'économie continue à créer des emplois, ils ne sont pas en nombre suffisant pour permettre absorber la progression naturelle de la population active. Pour cela, il faut que le taux de croissance soit de 1,7 %, or, pour le moment, le compte n'y est pas.

France, du bon et du moins bon

Industrie au point mort

L'industrie demeure toujours un maillon faible de l'économie française. Avec le ralentissement du commerce international et le tassement de la demande depuis le printemps, le chiffre d'affaires est orienté à la baisse. Il faut néanmoins relativiser le recul qui est, en grande partie, imputable au secteur de l'énergie.

Selon l'INSEE, au mois de juillet, le chiffre d'affaires de l'industrie manufacturière s'est replié de 0,7 % contre -4,4 % en juin. Il recule légèrement à l'exportation (-0,3 %) après une chute en juin, contrecoup de l'importante livraison navale intervenue en mai dernier. Pour l'ensemble de l'industrie, le chiffre d'affaires recule de 0,2 %. La baisse a été limitée grâce au rebond dans les industries extractives, énergie, eau, déchets et dépollution (+2,3 %, après -1,4 %).

Au cours des trois derniers mois, le chiffre d'affaires progresse dans l'industrie manufacturière (+0,8 %) et dans l'ensemble de l'industrie (+0,7 %). Cette hausse est portée uniquement par les matériels de transport (+9,8 %). Sur cette période, le chiffre d'affaires recule dans tous les autres secteurs : les « autres industries » (-1,3 %), les biens d'équipement (-0,9 %), la cokéfaction et raffinage (-1,7 %) et les industries agro-alimentaires (-0,2 %).

La consommation enclenche la marche « avant »

Selon l'INSEE, après quatre mois de recul (-0,3 % en juillet), la consommation a connu une belle hausse en août avec un gain de 0,7 %. Sont à l'honneur les achats d'automobiles et les dépenses en carburants.

En août, les achats de biens fabriqués repartent à la hausse (+0,9 %) après un repli marqué en juillet (-1,7 %). Après un mois de juillet entaché par l'attentat de Nice, les Français ont renoué avec la consommation. Le secteur de l'automobile est soutenu par de nombreuses nouveautés et par la baisse des taux d'intérêt. L'effet « Mondial de l'automobile » devrait conforter cette tendance.

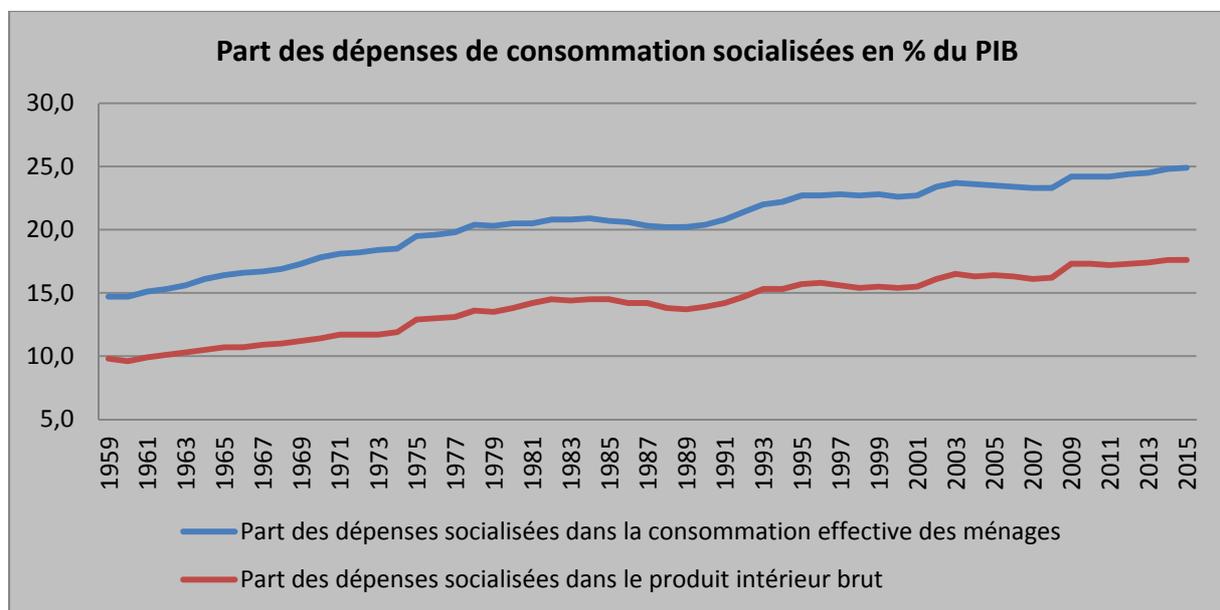
LE COIN DE LA CONJONCTURE

Rôles et limites de la consommation socialisée

Une part non négligeable de la consommation des ménages provient des dépenses sociales financées à partir des prélèvements obligatoires. Ainsi, leur part dans le produit intérieur brut (PIB) est passée de 9,6 % en 1960 à 17,6 % en 2015.

Plusieurs facteurs expliquent cette augmentation : le développement de la couverture sociale, le vieillissement de la population, la lutte contre les inégalités et les politiques de soutien social mises en œuvre depuis le premier choc pétrolier de 1973. Les pouvoirs publics ont considérablement élargi le champ des dépenses socialisées : santé, famille, éducation, retraite, logement, transports, culture....

Les dépenses socialisées ont été utilisées pour soutenir la croissance. Elles sont jugées du fait du financement public moins sensibles aux aléas de la conjoncture et jouent, de ce fait, le rôle d'amortisseur. Le poids des dépenses socialisées dans le PIB a beaucoup augmenté pendant les périodes de récession : + 1,0 point en 1975, + 0,5 point en moyenne par an en 1992–1993 et + 1,1 point en 2009. Au-delà des mesures prises par les pouvoirs publics, cet accroissement en période de contraction provient de l'inertie naturelle de certaines de ces dépenses. En revanche, ces dépenses ne reculent pas ou peu durant les phases de croissance. Entre 1983 et 1989, elles ont diminué de 0,11 point en moyenne par an, entre 1997 et 2000 de 0,10 point par an et entre 2004 et 2007 de 0,08 point par an.



Sources : INSEE - CDE

La santé

Le premier pôle de dépenses socialisées est la santé. La consommation des ménages, en la matière, s'élève à 209,6 milliards d'euros en 2015.

La Sécurité sociale prend en charge une part croissante des dépenses de santé des Français. La collectivité publique a financé 76,8 % de la dépense de santé soit une hausse de 0,2 point en un an. Cette augmentation continue s'explique par le poids croissant des affections de longue durée comme le diabète ou le cancer, qui sont remboursées à 100 % par le payeur public, avec une exonération du ticket modérateur.

Le reste à charge des ménages est passé de 9,3 % à 8,4 % de 2012 à 2015. Mais cette moyenne est trompeuse. Si le reste à charge a baissé pour certaines catégories de malades, en revanche, il a augmenté pour ceux n'ayant recours qu'à la médecine du « quotidien ». Ainsi, en 2015, les ménages paient in fine 22,7 % du coût de leurs soins dentaires et consacrent en moyenne 1,21 % de leur revenu disponible brut à leur santé.

Le poids des dépenses financées par les organismes complémentaires est passé de 13,6 % à 13,3 %. Cette contraction est la conséquence de la montée des pathologies intégralement remboursées par la Sécurité sociale mais aussi de la réforme des contrats responsables, qui plafonne le remboursement des dépassements d'honoraires.

La consommation de soins et de biens médicaux n'a progressé que de 1,8 % en 2015 quand la richesse nationale augmentait de 1,9 % en valeur. Elle pèse 8,9 % du PIB. La dépense par habitant s'élève à 2.930 euros.

La prise en charge publique est de 92 % pour les services hospitaliers, mais plus faible pour les biens médicaux (60 %) et les services non hospitaliers (61 %).

Les dépenses socialisées de santé irriguent l'ensemble du territoire. L'établissement hospitalier est fréquemment le premier employeur dans de nombreuses villes.

Logement, une politique active de socialisation qui ne donne pas entière satisfaction

Face au problème récurrent de l'accès au logement, les pouvoirs publics ont mis en œuvre une politique très active visant notamment à réduire le montant du loyer à la charge des ménages locataires. Cette réduction donne lieu à la construction d'HLM et à l'attribution d'aides. Leur montant est modulé en fonction de nombreux critères : situation et composition familiales, caractéristiques du logement, montant du loyer et ressources du ménage. Au total, si le montant des loyers pour les ménages locataires vivant hors foyers s'élève à 68,8 milliards d'euros en 2015, seuls les trois quarts, soit 53,2 milliards d'euros, sont effectivement acquittés par les ménages. Le

quart restant, soit 15,6 milliards d'euros, est financé via des aides versées par les administrations publiques, soit directement au bailleur, soit au ménage lui-même.

Dans les années 1960, seulement un dixième de la dépense en logement était socialisée, via l'allocation de logement familiale (ALF) créée en 1948 et réservée aux ménages avec enfants. Au cours des années 1970, le dynamisme des loyers conduit à créer d'autres aides au logement pour élargir le public bénéficiaire : l'allocation de logement sociale (ALS) apparaît ainsi en 1971 pour les personnes seules qui sont âgées ou handicapées. Après une revalorisation de 25 % en 1981, elle est étendue à d'autres publics dans les années 1980 : d'abord les jeunes travailleurs, puis les chômeurs de longue durée, et enfin les bénéficiaires du revenu minimum d'insertion (RMI), puis du revenu de solidarité active (RSA). En 1977, l'aide personnalisée au logement (APL) est également créée : elle concerne les locataires dont le logement a, au préalable, fait l'objet d'une convention entre son propriétaire et l'État.

Au début des années 1990, l'ALS est fortement élargie : toute personne non encore couverte par une aide au logement peut y prétendre sous réserve que ses ressources n'excèdent pas un plafond. Les étudiants en sont des bénéficiaires importants. Le nombre de bénéficiaires de l'ALS a ainsi doublé en une décennie. Depuis les années 2000, la part des loyers pris en charge par les administrations publiques est stable, autour de 25 %.

A ces dépenses, pourraient être ajouté le coût fiscal des dispositifs en faveur de l'immobilier locatif dont l'octroi peut être soumis à des obligations d'ordre social (loyers plafonnés ou conditions de ressources pour le locataire).

La Cour des Comptes a, à plusieurs reprises, souligné que la politique en faveur du logement, très coûteuse, avait eu comme conséquence un renchérissement du coût de l'immobilier et des loyers.

L'action sociale : garde d'enfants, dépendance, précarité

L'action sociale regroupe les dépenses réalisées en faveur de publics ciblés : jeunes enfants, handicapés, dépendance, personnes en situation de précarité, etc..

Les administrations publiques contribuent de plus en plus à la consommation de services d'action sociale. A leurs côtés, s'est développé un important secteur associatif employant un nombre croissant de personnes.

En 2015, s'agissant de la consommation de services d'action sociale en faveur de publics ciblés, la dépense socialisée représente 55,1 milliards d'euros.

Cette dépense socialisée d'action sociale en faveur de publics ciblés est prise en charge non seulement par les administrations publiques (40 %), mais également, pour une part importante, par les institutions sans but lucratifs (29 %).

En effet, la part des administrations publiques a presque doublé entre 1960 et 2015, passant de 23 % à 40 %. Elle a fortement progressé dans les années 1970, en raison de la création de nombreuses aides pour l'hébergement de personnes vivant dans des institutions ou des foyers.

Durant les années 2000, l'action sociale a augmenté en raison du développement des aides à la garde d'enfants et par la création de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), versée par les départements pour financer la dépendance.

Le reste à charge des ménages représente 25,6 milliards d'euros en 2015 (32 % des dépenses d'action sociale), hors déductions ou crédits d'impôt sur le revenu dont il est possible de bénéficier sous certaines conditions. Le reste à charge des ménages est plus important pour l'aide à domicile (56 % en 2015). Il est également plus élevé pour l'accueil et l'hébergement des personnes âgées (52 % en 2015).

L'éducation

90 % de la dépense d'enseignement est socialisée. Les administrations publiques contribuent en effet à la majeure partie des coûts de fonctionnement des établissements publics, notamment les collèges, lycées et universités.

Le reste à charge des ménages se réduit aux droits d'inscription pour les établissements d'éducation publics ou privés, aux frais acquittés pour les écoles de conduite ou pour la formation professionnelle. Le reste à charge des ménages augmente depuis le début des années 2000 : cette évolution est en partie due au dynamisme des dépenses de formation continue et de formation pour adultes.

Culture et loisirs

Les pouvoirs publics prendraient en charge plus de 80 % des dépenses de culture et de loisirs. Cela concerne tout à la fois les musées, les événements culturels, l'accès au sport...

Les transports

Une partie des dépenses liées aux transports est socialisée. Ainsi, de nombreuses collectivités proposent des tarifs spéciaux pour les retraités, les demandeurs d'emploi, les familles nombreuses et les jeunes.

Les services à domicile

Même si l'INSEE ne considère pas les emplois à domicile comme une dépense socialisée, ils pourraient l'être du fait de l'existence d'une réduction d'impôt et d'allègements de charges. Plus d'un milliard d'euros sont ainsi pris en charge par l'État.

L'Allemagne terre d'accueil

Au sein de l'Union européenne, au cours du deuxième trimestre 2016, 305 700 primo-demandeurs d'asile ont effectué une demande de protection internationale, soit un chiffre en hausse de 6 % par rapport au premier trimestre 2016.

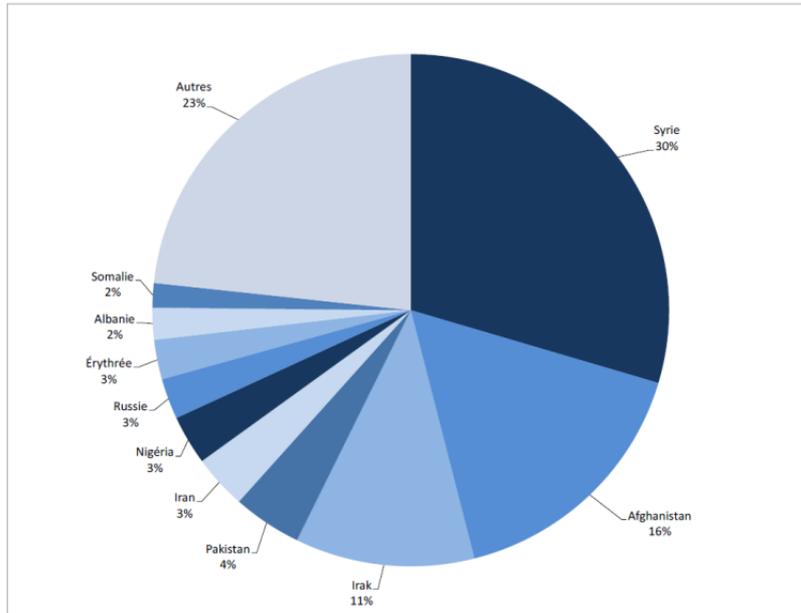
Avec quelque 90 500 primo-demandeurs d'asile d'avril à juin 2016, les Syriens demeurent la principale nationalité sollicitant une protection internationale devant les Afghans (50 300 primo-demandeurs) et les Irakiens (34 300). Ces trois nationalités représentent près de 60 % de l'ensemble des primo-demandeurs d'asile.

L'Allemagne est de loin le premier pays dans lequel les réfugiés font leur demande. En effet, six sur dix ont introduit leur demande d'asile dans ce pays, soit 187 000 primo-demandeurs. L'Allemagne est suivie de l'Italie (27 000, soit 9 %), de la France (17 800, soit 6 %), de la Hongrie (14 900, soit 5 %) et de la Grèce (12 000, soit 4 %).

Les pays d'Europe du Nord semblent avoir durci leur politique avec à la clef une chute brutale des demandes d'asile. Elles ont baissé de 59 % au Danemark et de 53 % en Finlande.

Le nombre de primo-demandeurs par habitant est le plus élevé en Allemagne (2 273 primo-demandeurs d'asile par million d'habitants), suivie de la Hongrie (1 517), de l'Autriche (1 241) et de la Grèce (1 113). À l'opposé, les taux les plus faibles ont été observés en Slovaquie (2 demandeurs par million d'habitants), en Roumanie (11) et au Portugal (15). La France avec 268 primo-demandeurs par million d'habitant se trouve très nettement en-dessous de la moyenne européenne qui est de 599. Il est à noter que le Royaume-Uni avec 199 primo-demandeurs par million d'habitant est encore en-dessous.

Primo-demandeurs d'asile dans les États membres de l'UE par pays de nationalité, 2^{ème} trimestre 2016



Source : Eurostat

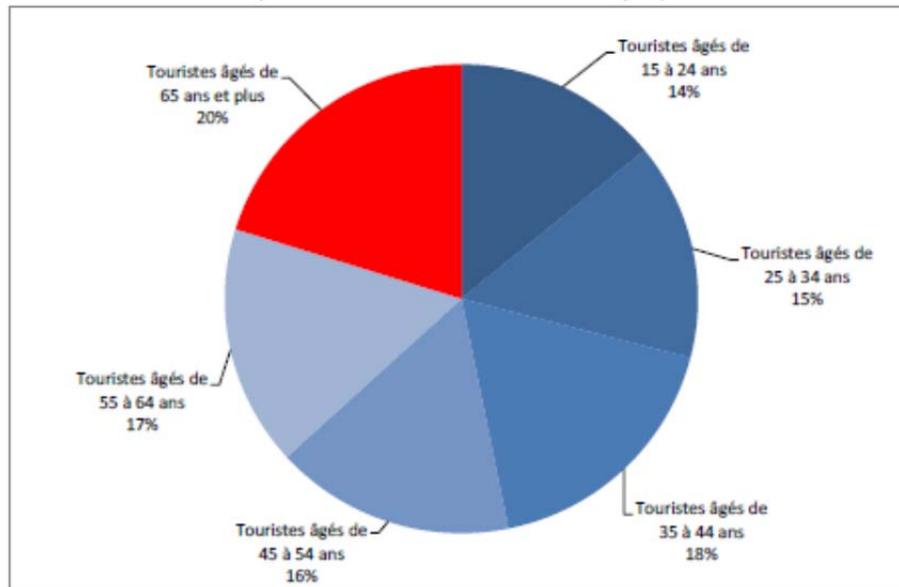
LE COIN DES TENDANCES

Le « silver-tourisme », une nouvelle mine d'or ?

Maintes fois prédit, toujours attendu, le tourisme des seniors est en plein décollage. Pour s'en convaincre, il suffit, en ce mois de septembre, de prendre les avions et les trains qui relient les grandes villes aux hauts lieux touristiques ; il suffit de fréquenter les supermarchés des villes balnéaires pour constater que les têtes blanches ont remplacé les familles. Si les jeunes actifs prennent de plus en plus leurs vacances en juin et au début du mois de juillet, les retraités ont choisi le mois de septembre. Après avoir dû gérer leurs petits enfants durant les grandes vacances, ils s'accordent les leurs.

Ce phénomène concerne l'ensemble des États européens. Avec plus de 1,2 milliard de nuitées effectuées au cours de leurs voyages dans le monde entier en 2014, les touristes âgés de 65 ans et plus vivant dans l'Union européenne ont représenté 20 % de l'activité touristique. De manière générale, les touristes âgés privilégient les séjours domestiques dans leur propre pays qui représentaient les deux tiers (66 %) du total de leurs nuitées (contre 59 % pour l'ensemble des touristes).

Part des différentes tranches d'âge dans le tourisme des résidents de l'UE, 2014
(sur la base du nombre de nuitées touristiques)



Source : Eurostat

Si les retraités sont devenus la principale classe d'âge pour le tourisme, leurs dépenses restent, en la matière, inférieures à celles des actifs. En effet, un touriste âgé dans l'UE a, en 2015, dépensé en moyenne 52,60 euros par jour, soit 12,70 euros de moins que le touriste moyen. Partant moins loin et n'ayant pas de charges de familles, ses dépenses sont de ce fait moins importantes. En outre, partant en demi-saison, il profite de tarifs plus intéressants pour se loger et pour se déplacer.

La France est le pays où la proportion de nuitées réglées par des plus de 65 ans est la plus importante, 25 % (avec Chypre). Cette proportion atteint près de 33 % en prenant les plus de 62 ans. A 85 %, les retraités français choisissent la France comme lieu de villégiature. Le poids important des touristes seniors en France n'est pas sans lien avec le fait que l'âge de départ à la retraite est un des plus faibles de l'OCDE. Or, c'est entre 60 et 70 ans que le nombre de touristes âgés est le plus important.

Par rapport à 2009, le nombre de nuitées touristiques des personnes de plus de 62 ans a progressé de plus de 17 % en 2014. Les seniors remplacent les actifs qui partent moins longtemps en vacances (baisse des nuitées de 9 % sur la même période). La progression rapide des nuitées de la part des seniors est la conséquence de l'arrivée à l'âge de la retraite des premières générations du baby-boom. Disposant de revenus supérieurs à ceux de leurs aînés, étant habitués, depuis de nombreuses années à partir régulièrement en vacances, ils ont conservé cette habitude après avoir cessé de travailler. 75 % des 62-71 ans sont partis en vacances en 2014. Ce taux est encore de 68 % chez les 72-81 ans. Il baisse sensiblement chez les 82-89 ans mais il est encore de 47 %. La mobilité reste donc élevé jusqu'à 80 ans. La durée moyenne des séjours est plus longue chez les

retraités que chez les actifs néanmoins, il est à noter qu'après 80 ans, les voyages se raccourcissent. De ce fait, le nombre de nuitées pour les 82 – 89 ans est de 22 millions contre 114 millions pour les 72-81 ans et de 265 millions pour les 62-71 ans. Les retraités voyagent plus souvent en groupe et ont recours de manière plus importante au système du forfait que les actifs. 30 % des voyages des plus de 62 ans sont réalisés dans le cadre de forfaits « tout compris » quand ce ratio est de 10 % chez les actifs.

Les retraités passent beaucoup plus de temps que leurs cadets dans leur résidence secondaire pour deux raisons. Premièrement, les résidences secondaires sont avant tout possédées par les plus de 55 ans (20 % des 62-89 ans en disposent d'une) contre 7 % des 25-61 ans) ; par ailleurs, moins contraints par le temps, ils y restent plus longtemps. Plus de 26 % des nuitées de seniors sont réalisées en résidence secondaire contre 7,7 % chez les 25-61 ans. Les plus de 62 ans ont moins recours au camping que leurs cadets mais ils sont d'importants consommateurs d'hôtels et de locations notamment via les plateformes collaborative comme Airbnb.

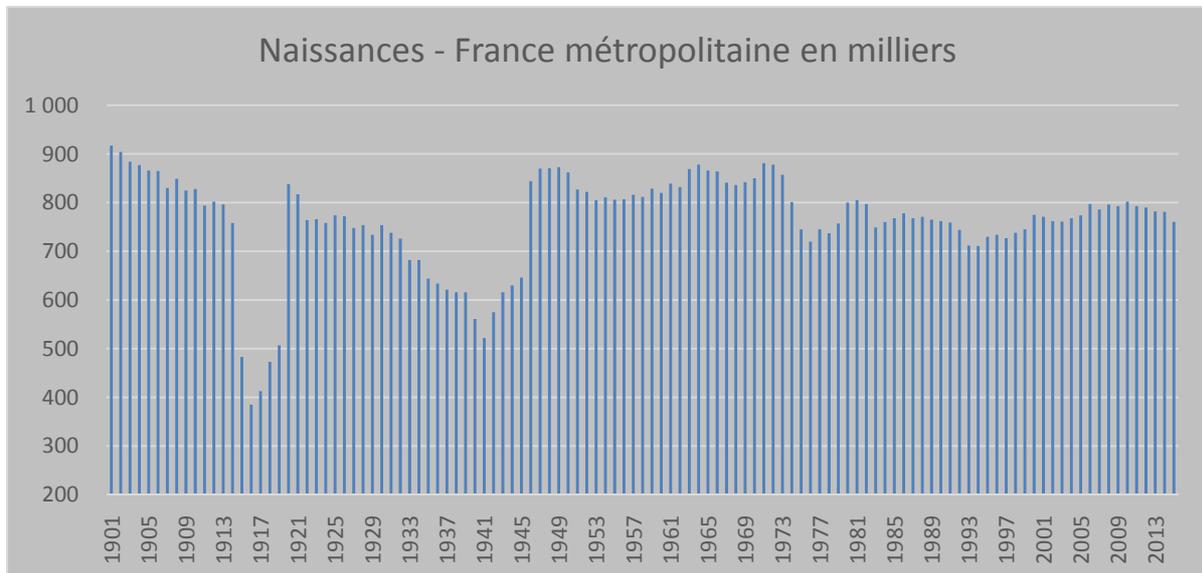
Les dépenses touristiques des seniors se sont élevées à 22 milliards d'euros en 2014. La dépense moyenne par nuitée est de 56 euros contre 69 euros pour les actifs. Du fait de séjours plus longs et de l'absence de contrainte familiale, les retraités effectuent plus d'activités que les actifs. Ils privilégient les activités culturelles, les visites de sites naturelles, la thalassothérapie, la gastronomie, l'œnologie et les promenades. Parmi les activités les plus pratiquées figurent le bricolage et le jardinage (en liaison avec la maison secondaire).

La montée du tourisme chez les seniors est amenée à se poursuivre voire à s'accélérer dans les prochaines années. En effet, de 2015 à 2025, la population des 72-81 ans augmentera de plus de 10 %, celle de 72-81 ans de plus de 40 %. A comportement identique, le nombre de nuitées touristiques en provenance des seniors augmentera de plus de 71 millions d'ici à 2025, soit une hausse de plus de 17 %. Le surcroît de dépenses attendu est évalué à 4 milliards d'euros. Les larges générations des années 50 remplacent les générations faibles en effectifs des années 30, le chiffre d'affaires du tourisme lié aux seniors pourrait augmenter très rapidement dans les prochaines années. Par ailleurs, la fréquentation touristique des mois de mai, juin, septembre et octobre devrait progresser au point qu'il n'est pas impossible que le terme de basse saison disparaisse. Les retraités dont le niveau de vie est supérieur à celui de l'ensemble de la population risquent de payer plus chères leurs vacances.

La France devrait également capter une partie de la clientèle âgée étrangère. Il y a en la matière un gain potentiel d'une dizaine de millions de nuitées avec à la clef un chiffre d'affaire compris entre 2 et 3 milliards d'euros.

LE COIN DU GRAPHIQUE

Moins de 800 000 naissances en France mais des mères de plus en plus âgées



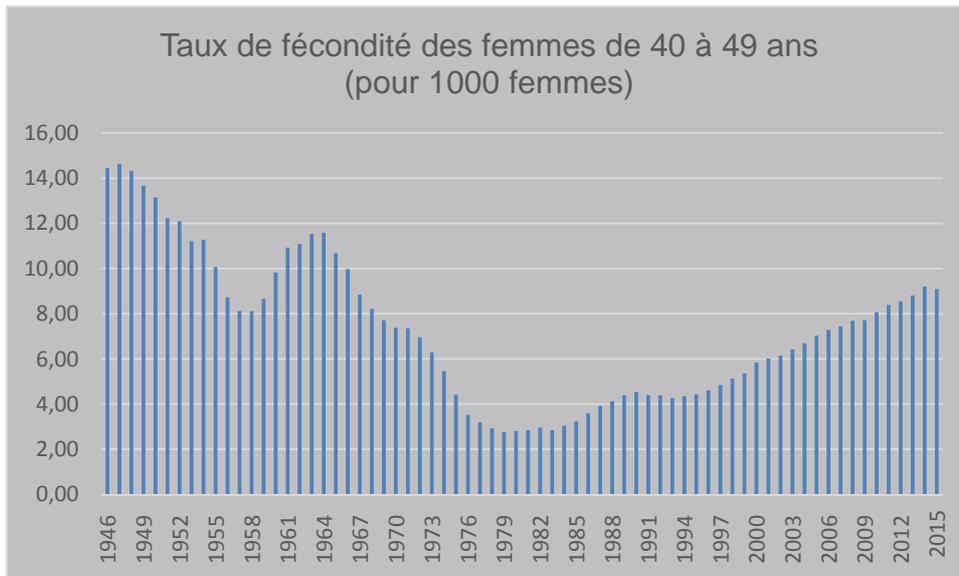
Source : INSEE

En 2015, 799 000 bébés sont nés en France, dont 760 000 en métropole. Le nombre des naissances diminue de 20 000 par rapport à 2014, soit une baisse de 2,4 %. À champ constant (hors Mayotte), le nombre de naissances retrouve ainsi son niveau de 2002 ou 2003.

Néanmoins, la natalité oscille autour de 800 000 depuis une quinzaine d'années. Le regain au niveau du taux de fécondité observé à partir de la fin des années 90 provient du fait que les mères ont de plus en plus tard leurs enfants. L'arrivée du 1^{er} enfant intervient, en moyenne, à 30 ans et la part des mères de 40 ans ou plus ne cesse d'augmenter depuis le début des années 1980.

Mais, contrairement à certaines idées reçues, les maternités dites « tardives » ne sont pas un phénomène nouveau lié à l'accroissement du taux d'activité féminine. En 1901, par exemple, selon l'INSEE, 6,5 % des bébés de l'année ont une mère de 40 ans ou plus.

La part des naissances de mères de 40 ans ou plus commence à diminuer avant 1940 et cela jusque dans les années 80. Le développement de la contraception et l'augmentation de l'emploi féminin expliquent cette évolution. En 1981, seulement 1,1 % des nouveau-nés ont une mère de 40 ans ou plus. Depuis, la part des naissances de mères de 40 ans ou plus progresse de telle façon qu'il retrouve en 2015 son niveau de 1948 (5,1 %).



Source : INSEE

AGENDA ECONOMIQUE DE LA SEMAINE

Samedi 1^{er} octobre

En **France**, les **immatriculations des véhicules neufs** du mois de septembre seront publiées.

Les indices PMI seront publiés pour la **Chine**.

Dimanche 2 octobre

Fête nationale en Chine jusqu'au 7 octobre

Au **Japon**, il faudra suivre les **indices « Tankan non manufacturier »** et sur les **grandes entreprises industrielles**.

Lundi 3 octobre

En **Allemagne**, c'est la **fête de l'Unité**.

L'**indice PMI manufacturier** sera publié pour le **Japon, l'Espagne, l'Italie, la France, l'Allemagne, le Canada, les États-Unis et le Royaume-Uni**.

Au **Royaume-Uni**, il faudra regarder le **prix des maisons « Nationwide »**.

Pour la **zone euro**, sera rendu public l'**indice Sentix, confiance des investisseurs** du mois d'octobre.

Aux **États-Unis**, seront connues les **dépenses de construction** du mois d'août.

Mardi 4 octobre

Au **Japon**, il faudra suivre l'**indice de confiance des consommateurs**.

En **Espagne**, seront connus les **résultats du chômage** du mois de septembre.

Le FMI publiera ses **perspectives économiques mondiales d'automne**.

Mercredi 5 octobre

L'**indice Markit – PMI des services** sera publié pour l'**Espagne, l'Italie, la France, l'Allemagne, la zone euro, le Royaume et les États-Unis**.

L'**indice Markit – PMI composite** sera publié pour la **France, l'Allemagne, la zone euro et les États-Unis**.

La **BCE** se réunit mais **la politique monétaire** n'est pas à l'ordre du jour.

Au **Royaume-Uni**, il faudra suivre **la production industrielle** du mois d'août.

Pour la **zone euro**, seront publiées **les ventes de détail** du mois d'août.

Aux **États-Unis**, il faudra suivre **la fluctuation de l'emploi de septembre, la balance commerciale et les commandes d'usine** du mois d'août.

Jeudi 6 octobre

En **Allemagne**, il faudra regarder **les commandes d'usine** du mois d'août.

En **France**, les résultats de **la balance commerciale** du mois d'août seront connus. **L'INSEE** publiera **son enquête de conjoncture**.

Vendredi 7 octobre

Au **Japon**, il faudra regarder **la capacité d'autofinancement, l'indice « coïncident » et l'indice économique avancé** pour le mois d'août.

En **Allemagne**, sera publiée **la production industrielle** d'août.

En **France**, seront attendus **la production industrielle** du mois d'août et les **résultats de l'emploi non agricole** du troisième trimestre.

Au **Royaume-Uni**, il faudra suivre **l'indice du prix des maisons Halifax** du mois de septembre. **La balance commerciale** du mois d'août sera publiée.

En **Italie**, sera connue la **production industrielle** du mois d'août.

Aux **États-Unis**, seront attendus **le taux de chômage, l'évolution du revenu horaire et l'emploi** pour le mois de septembre. Sera publié **le décompte des forages pétrolier US Baker Hughes**. Les **résultats du crédit à la consommation** d'août seront communiqués.

Le FMI se réunit en Assemblée générale (également samedi 8)

Au **Royaume-Uni**, une **première estimation du PIB du 3^{ème} trimestre** sera publiée

La Lettre Économique est une publication de Lorello Ecodata

Comité de rédaction : Philippe Crevel, Sarah Le Gouez et Christopher Anderson

Toute utilisation totale ou partielle des articles de la lettre doit fait l'objet d'une autorisation.

Sites Internet : www.lorelo.fr

Pour tout contact et correspondance

- Par téléphone : 06 03 84 70 36
- Par email : phcrevel@lorelo.fr
- Adresse : LORELLO ECODATA – 7, rue Falguière – 75015 Paris

Abonnement : à adresser à phcrevel@lorelo.fr

Je m'abonne à La Lettre Eco de Lorello Ecodata pour un an : 52 numéros de la lettre

Un lecteur : 750 euros TTC

De 2 à 10 lecteurs : 1 300 euros TTC

Au-delà de 10 lecteurs contacter le service abonnement

Pour garantir une mise en place rapide de votre abonnement, nous vous demandons de bien vouloir compléter l'ensemble des informations demandées.

Adresse de facturation

Nom -----
Prénom -----
Fonction: -----
Organisme: -----
Adresse: -----

Code Postal -----Ville -----
Pays
Tél.: -----
E-mail:-----

Mode de paiement

Chèque bancaire à l'ordre de : LORELLO ECODATA

Virement bancaire

SARL LORELLO ECODATA

IBAN : FR76 3000 4014 9700 0101 8683 627 / BIC : BNPAFRPPNIC